

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Nicole BOILEAU, Isabelle FIDALGO, Maryvonne PRUDHOMME, Nathalic MARCHAND, Constance de PÉLICHY (point 2.2), Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs M. Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Jacques CAPITAINE à M. Patrick PINAULT, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Nathalie MARCHAND, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, Mme Linda RAULT à M. Jean-Noël MOINE, Mme Virginie GILLIOT à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Georges BLAVIEZ à Mme Isabelle FIDALGO, M. Thierry PERREAU à Mme Katia BAILLY, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Stéphanie HARS, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Daniel GAUGAIN, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO (du point 1.1 au point 2.1).

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Avant de dérouler l'ordre du jour du Conseil Municipal, Madame le Maire revient sur le passage dévastateur du cyclone Chido dans le département français de Mayotte Il est à craindre un bilan humain lourd avec des centaines de décès. Elle remercie très chaleureusement tous les acteurs qui sont sur place et qui œuvrent pour trouver des rescapés. Elle propose ce soir de témoigner notre soutien et notre solidarité à nos compatriotes en observant une minute de silence.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2024.

1 - FINANCES ET ACHATS

1.1 Budget principal - Autorisation budgétaire spéciale 2025

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2025 :

	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Seuil légal du CGCT (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2025
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250 575,00 €	62 643,75 €	13 000,00 €
2031 - Frais d'études	237 367,00 €	59 341,75 €	10 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires (logiciels)	13 208,00 €	3 302,00 €	3 000,00 €
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	42 000,00 €	10 500,00 €	5 500,00 €
204132 - Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations	22 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
2041511 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	20 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 794 020,00 €	448 505,00 €	266 000,00 €
2111 - Terrains nus	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
2112 - Terrains de voirie	43 000,00 €	10 750,00 €	0,00 €
2116 - Cimetières	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2121 - Plantation d'arbres et d'arbustes	46 000,00 €	11 500,00 €	10 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	233 000,00 €	58 250,00 €	20 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	145 000,00 €	36 250,00 €	0,00 €
21351 - Installations générales, agencements, aménagement constructions - Bâtiments publics	572 140,00 €	143 035,00 €	100 000,00 €
2138 - Autres constructions	45 000,00 €	11 250,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	91 000,00 €	22 750,00 €	20 000,00 €
2152 - Installations de voirie	54 700,00 €	13 675,00 €	10 000,00 €
21538 - Autres réseaux	16 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et défense	8 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	21 000,00 €	5 250,00 €	4 000,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	91 730,00 €	22 932,50 €	15 000,00 €
21828 - Autres matériels de transport	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
21831 - Matériel informatique (scolaire)	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
21838 - Matériel informatique (hors scolaire)	34 900,00 €	8 725,00 €	8 000,00 €
21841 - Matériels de bureau et mobiliers (scolaire)	6 700,00 €	1 675,00 €	1 500,00 €
21848 - Matériels de bureau et mobiliers (hors scolaire)	16 940,00 €	4 235,00 €	4 000,00 €
2185 - Matériel de téléphonie	8 950,00 €	2 237,50 €	2 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	157 960,00 €	39 490,00 €	20 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	734 055,35 €	183 513,84 €	50 000,00 €
2313 - Construction	629 055,35 €	157 263,84 €	40 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	55 000,00 €	13 750,00 €	10 000,00 €
238 - Avances versées sur commandes immobilisations corporelles	50 000,00 €	12 500,00 €	0,00 €
		TOTAL	334 500,00 €

Autorisations de programmes votées sur des exercices antérieurs

	CP 2024	CP 2025
P202103 (OP 202102) - Réhabilitation Hôtel de ville	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
P202104 (OP 202104) - Opération cœur de ville	140 000,00 €	3 000 000,00 €
P202301 (OP 202301) - Itinéraire cyclable Ouest (chemin latéral)	700 000,00 €	100 000,00 €
P202302 (OP 202302) - Cité Petit	900 000,00 €	699 612,49 €
P202303 (OP 202303) - Gendarmerie	60 043,32 €	500 000,00 €
P202401 (OP 202401) - Sauvegarde Eglise St Michel	300 000,00 €	611 757,00 €
P202402 (OP 202402) - Rénovation restaurant scolaire des Chêneries	100 000,00 €	1 300 000,00 €
		7 211 369,49 €

PRECISER que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2025.

1.2 Budget annexe Eau - Autorisation budgétaire spéciale 2025

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'eau de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2025 :

Compte Libellé		Crédits ouverts en 2024	Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2025
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		25 000,00 €	6 250,00 €	5 000,00 €
203	Frais d'études	25 000,00 €	6 250,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		445 000,00 €	111 250,00 €	100 000,00 €
2156	Autres installations matériel et outillage technique	445 000,00 €	111 250,00 €	100 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		371 199,98 €	92 799,99 €	50 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	371 199,98 €	92 799,99 €	50 000,00 €

PRECISER que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2025.

1.3 Budget annexe Assainissement - Autorisation budgétaire spéciale 2025

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'assainissement de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2025 :

Compte Libellé		Crédits ouverts en 2024 (pour mémoire)	Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2024
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		50 000,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €
203	Frais d'études	50 000,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		399 159,18 €	99 789,79 €	90 000,00 €
2156	Autres installations matériel et outillage techniques	399 159,18 €	99 789,79 €	90 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		271 400,00 €	67 850,00 €	50 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	271 400,00 €	67 850,00 €	50 000,00 €

PRECISER que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2025.

1.4 Attribution du marché pour la création d'une chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur

Lors de la commission du 12 décembre 2024, la commission MAPA a évalué les candidats à l'aide du rapport d'analyse des offres présentant les 4 lots :

Lot	Entreprises	Montant Offre H.T retenue
1	GALLOUX HEIZOMAT	282 596.79€
2	METALLERIE HUGUET CREICHE	15 225.00€
3	ENTREPRISE MARGUERITAT	85 910.30€
4	MALARD	64 621.29€

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la mission de création de la chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur, après avis de la commission MAPA pour les groupements retenus par lot.

1.5 Attribution de l'accord cadre TIC – Fourniture d'une solution de téléphonie fixe pour la Ville de La Ferté-Saint-Aubin et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Les plis suivants ont été remis dans les délais impartis :

N° de Plis	Mandataire du groupement
1	ADISTA
2	COMASYS
3	UNIFY TELECOM
4	HEXATEL
5	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE
6	PRESTIGE IT

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à Fourniture d'une solution de téléphonie fixe pour la Ville de La Ferté-Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne à l'entreprise SARL UNIFY TELECOM, étant le soumissionnaire arrivant en tête au rapport d'analyse des offres.

1.6 Attribution du marché de MOE pour la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries

Lors de la commission du 17 septembre 2024 le choix a été fait d'inviter les candidats suivants à déposer une offre :

- Numéro 1 : V+C ARCHITECTURE
- Numéro 5 : ATELIER B PENNERON ARCHITECTES
- Numéro 2 : L'HEUDE et ASSOCIES ARCHITECTES
- Numéro 6 : EA+LLA ARCHITECTES

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries suite à l'avis formulé par la CAO.

1.7 Adoption des tarifs municipaux pour 2025

Vote favorable à l'unanimité pour **ADOPTER** les tarifs municipaux 2025 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération. Ces nouvelles tarifications seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025.

1.8 Demande de subventions 2025 – Restaurant scolaire des Chêneries

Le projet de réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries de la Ville de La Ferté Saint-Aubin pourrait être éligible. Le montant total de l'opération est estimé à 1 908 000 € T.T.C

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Dépenses €	H.T.	T.T.C	Recettes €	H.T.
Travaux	1 590 000.00€	1 908 000.00€	Département	100 000€
			Etat DSIL/DETR	500 000€
			Région – CRST	300 000€
			Autofinancement	690 000€
TOTAL	1 590 000.00€		TOTAL	1 590 000 €

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER ce plan de financement pour l'opération

SOLLICITER une subvention au Département au titre du volet 3 ; à la préfecture du Loiret au titre de la DSIL/DETR ; ainsi qu'à la Région dans le cadre du CRST plan Isolation.

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces y afférent.

1.9 Demande de subventions 2025 – Réhabilitation de la Halle aux grains

Le projet de travaux pour la réhabilitation de la Halle aux grains à La Ferté Saint-Aubin pourrait être éligible. Le montant total de l'opération est estimé à 1 320 000 € T.T.C

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Dépenses €	H.T.	T.T.C	Recettes €	H.T.
Travaux	1 100 000€	1 320 000€	Département	100 000€
			Etat DSIL/DETR	300 000€
			Autofinancement	700 000€
TOTAL	1 100 000€	1 320 000 €	TOTAL	1 100 000 €

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER ce plan de financement pour l'opération

SOLLICITER une subvention au Département au titre du volet 3 et à la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL/DETR

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces y afférent ;

1.10 Demande de subvention au titre du dispositif « En Scène » 2024-2025 du Conseil départemental

La représentation publique de « Naïad », au regard des critères, est éligible au dispositif « En Scène ». Elle aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 20h à l'Espace Madeleine Sologne. 7 interventions de médiation culturelle à destination des adolescents, fréquentant la Maison des jeunes de la Courtille sont prévues durant les vacances de printemps 2025.

Le coût total du projet hors frais annexes est arrêté à la somme de 4 000 € TTC.

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter, selon les critères du dispositif, une demande subvention au Conseil départemental du Loiret.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière police municipale

Vote favorable à l'unanimité pour INSTAURER l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement.

2.2 Tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour :

CREER un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet, Catégorie C, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2025.

AUTORISER Madame le Maire, dans le cas d'une vacance d'emploi et d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, de recruter un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L. 332-14 du code général de la fonction publique.

DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du BP 2025.

DIRE que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS ORALES

Questions de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

* Portant sur les installations à l'entrée du stade
➤ Réponse à sa question dans le procès-verbal

* Portant sur le local d'urgence
➤ Réponse à sa question dans le procès-verbal

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°63/2024 : Délivrance de concession dans le cimetière des Portes Vertes quartier 4 emplacement 123.

N°64/2024 : Délivrance de concession dans le cimetière des Portes Vertes quartier 4 emplacement 124

N°65/2024 : Délivrance de concession dans le cimetière des Portes Vertes quartier 4 emplacement 127

N°66/2024 : Approbation et signature du contrat n°2024 028 concernant l'étude économique de validation du projet de Halle gourmande et l'accompagnement pour la mise en œuvre du projet

N°67/2024 : Délivrance de concession quartier 4 emplacement 125 dans le cimetière Les Portes Vertes

N°68/2024 : Délivrance de concession quartier 11 emplacement 36 dans le cimetière Les Portes Vertes

N°69/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 du marché 2023 015 de travaux de sécurisation du stade Henri Fauquet.

La Ferté St-Aubin, le 19 décembre 2024

Le Maire
Katia BAILLY

